

CA

Pratiques médico-judiciaire

Objectifs

La médecine légale à l'instar de la médecine de soins s'accompagne d'un vaste champ d'investigations complémentaires, s'adressant au mort comme au vivant et regroupant des domaines très variés : toxicologie, anatomopathologie, biologie moléculaire, anthropologie médico-légale etc, ces investigations scientifiques qui se nourrissent des avancées de la recherche fondamentale connaissant un développement sans précédent depuis deux décennies.

Organisation pédagogique

Le volume horaire de ce diplôme est de 160 heures, sous la forme de 4 séminaires (de 20h) par an.

L'ensemble de la formation se déroule sur 2 ans.

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Contrôle de connaissances

La formation est sanctionnée par une Capacité habilitée par l'université de Bourgogne.

Le contrôle des connaissances est sanctionné par :

- un examen probatoire (2 épreuves écrites et un entretien avec les responsables locaux de l'enseignement),
- une épreuve écrite par an (1h chacune),
- la réalisation et la soutenance d'un mémoire,
- deux épreuves pratiques par an (durant les stages).

Contenus

1^{ère} année

- Séminaire 1 : Droit médical et déontologie (I)
- Séminaire 2 : Droit médical et déontologie (II)
- Séminaire 3 : Les champs d'activité de la médecine légale
- Séminaire 4 : L'expertise et la réparation du dommage corporel

2^{ème} année

- Séminaire 5 : Médecine légale thanatologique
- Séminaire 6 : Médecine légale clinique et victimologie
- Séminaire 7 : Les investigations complémentaires en médecine légale
- Séminaire 8 : Criminologie et psychiatrie médico-légale

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Publics et prérequis

Un maximum de cinq candidats sera admis chaque année à s'inscrire en première année de capacité pour chaque faculté concernée.

Les intervenants

Pr I. FRANCOIS-PURSSELL

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.